

Fiche signalétique

Oléum avec <30% trioxyde de soufre libre

1. Identification du produit et de l'entreprise

| | |
|-------------------------|--|
| Nom du produit | : Oléum avec <30% trioxyde de soufre libre |
| Utilisations | : Utiliser dans la fabrication de sulfonates organiques, de fibres et d'explosifs. |
| Headquarters | : Marsulex Inc. 111 Gordon Baker Road Suite 300 North York, ON M2H 3R1 (416) 496-9655 www.marsulex.com |
| FS rédigée par | : Services réglementaires KMK inc. |
| En cas d'urgence | : Canada: CANUTEC +1-613-996-6666 US: CHEMTREC +1-800-424-9300 |
| Type de produit | : Liquide. |

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

| | |
|---|--|
| Couleur | : Incolore à ambre. |
| État physique | : Liquide huileux. |
| Odeur | : Tranchante. |
| Mention d'avertissement | : DANGER! |
| Mentions de danger | : PEUT CAUSER LA MORT PAR ABSORPTION CUTANÉE, PAR INGESTION OU PAR INHALATION. PROVOQUE DES BRULURES GRAVES DES VOIES RESPIRATOIRES. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF PAR ABSORPTION CUTANÉE OU PAR INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. |
| Précautions | : Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition au brouillard d'acide sulfurique. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage. |
| Statut OSHA/HCS | : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200). |
| Voies d'absorption | : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion. |
| <u>Effets aigus potentiels sur la santé</u> | |
| Inhalation | : Les brouillards et vapeurs peuvent causer une irritation du nez et de la gorge avec éternuements, une gorge irritée et un écoulement nasal. Une surexposition peut causer une augmentation de la résistance pulmonaire, une toux passagère et une bronchoconstriction. Une surexposition sévère peut résulter en un éclatement des poumons et une oedème pulmonaire (liquide dans les poumons) ce qui peut être fatal. |
| Ingestion | : Brûlures sévères et douleur dans la bouche, la gorge et l'abdomen. Des vomissements, de la diarrhée et une perforation de l'oesophage et de la proie de l'estomac ce qui peut être fatal. |
| Peau | : Une solution concentrée peut causer de la douleur, des brûlures sévères et des cicatrices de la peau. |
| Yeux | : Douleur immédiate, brûlures graves et lésions à la cornée pouvant entraîner une cécité permanente. Une exposition répétée ou prolongée aux brouillards peut causer une irritation des yeux avec larmoiement, douleur ou une vision floue. |
| <u>Effets chroniques potentiels sur la santé</u> | |
| Effets chroniques | : Contient une substance capable d'endommager l'organe cible. |

2. Identification des dangers

- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Cause des lésions aux organes suivants : muqueuses, peau, oeil, cristallin ou cornée.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Les irritations cutanées peuvent être aggravées chez les personnes présentant déjà des lésions de la peau. L'aspiration de vapeurs ou de brouillards peut aggraver l'asthme aigu ou chronique ainsi que les maladies pulmonaires chroniques comme l'emphysème et la bronchite.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

États-Unis

| Nom | Numéro CAS | % |
|---|------------|-----|
| Acide sulfurique mélangé avec du trioxyde de soufre | 8014-95-7 | 100 |

Canada

| Nom | Numéro CAS | % |
|---|------------|-----|
| Acide sulfurique mélangé avec du trioxyde de soufre | 8014-95-7 | 100 |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en prenant soin de maintenir les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage. Obtenir des soins médicaux IMMÉDIATEMENT. Ne pas transporter la victime avant que la période de rinçage recommandée soit terminée à moins que le rinçage puisse se poursuivre pendant le transport.
- Contact avec la peau** : Rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Commencer à rincer pendant le retrait des vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage. Obtenir des soins médicaux IMMÉDIATEMENT. Ne pas transporter la victime à moins que la période de rinçage recommandée soit terminée ou que le rinçage puisse se poursuivre pendant le transport. Durant le transport de la victime vers un établissement médical, appliquer des compresses d'eau glacée. Si le traitement médical se fait attendre, immerger la zone affectée dans l'eau glacée. Si l'immersion n'est pas pratique, des compresses d'eau glacée peuvent être appliquées. Éviter de geler les tissus. Se débarrasser des vêtements et des chaussures fortement contaminés de

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

manière à limiter toute exposition ultérieure. Autrement, laver les vêtements séparément avant de les réutiliser.

Inhalation

: Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Notez bien : les symptômes peuvent être retardés; une attention médicale rapide peut être nécessaire. Pratiquer la respiration artificielle SEULEMENT en cas d'arrêt respiratoire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a avalé ou inhalé le produit; appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche équipé d'une valve anti-reflux ou utiliser un autre appareil respiratoire médical approuvé. Administrer la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) uniquement en l'absence de respiration ET de pouls. Obtenir IMMÉDIATEMENT des soins médicaux.

Ingestion

: NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Si la victime est consciente et ne souffre pas de convulsions, lui faire rincer la bouche et boire de ½ à 1 verre d'eau pour diluer la matière. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime vers l'avant la tête baissée pour prévenir l'inhalation du vomi, lui faire rincer la bouche et lui redonner de l'eau. Appeler IMMÉDIATEMENT le centre anti-poison de la localité. Il est possible que le vomissement doive être provoqué; le cas échéant, ce doit être sous la direction d'un médecin ou du centre anti-poison. Transporter IMMÉDIATEMENT la victime dans un service d'urgence.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Note au médecin traitant

: NE PAS tenter de neutraliser l'acide avec des bases faibles puisque la réaction produira de la chaleur qui pourra aggraver la blessure et la base réagira avec la protéine pour former une couche imperméable qui empêchera d'enlever l'acide par la suite. Puisque l'exposition de la muqueuse à l'acide, est nocive, faites attention de ne pas provoquer d'autres vomissements et pour limiter l'ingestion de fluide à un ou deux verres d'eau pour un adulte.

Tout traitement devrait être basé sur les signes de détresse du patient. Les conditions médicales qui peuvent être aggravées par l'exposition inclues l'asthme, la bronchite, l'emphysème et autres maladies pulmonaires et une conditions chroniques du nez, des sinus et de la gorge. La gravité de la brûlure est généralement déterminée par la concentration de la solution et la durée d'exposition. Dans le cas de contact avec la peau ou les yeux, le rinçage immédiat est essentiel. Continuer de laver la partie affectée avec de l'eau froide ou glacée sera bénéfique lorsqu'on voudra enlever les dernières traces d'acide sulfurique. De la crème ou des onguents ne devraient pas être appliquée avant ou pendant la phase de rinçage du traitement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit

: Ininflammable.

Moyens d'extinction

Utilisables

: Pour des petits incendies utiliser des produits chimiques secs ou du dioxyde de carbone. Pour des gros incendies, immerger, à distance, la surface enflammée avec de l'eau. Prévoir une réaction violente avec l'eau. Ne pas envoyer de gros jets d'eau sur le matériel diversifié.

Non utilisables

: Aucun connu.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes d'azote
oxydes de soufre

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : NIOSH/MSHA s'il y a présence de vapeurs ou de brume et porter une tenue complète de protection. Pour combattre les incendies à proximité du déversement ou des vapeurs, utiliser un équipement de protection individuelle résistant à l'acide. Évacuer les résidents qui sont en aval du vent. Empêcher l'entrée non autorisée dans la zone de l'incendie. Endiguer la zone pour contenir l'écoulement et empêcher la contamination des sources d'eau. Neutraliser l'écoulement à l'aide de chaux, de cendre de soude ou d'autres agents appropriés de neutralisation (voir la Section 6, Produits chimiques neutralisants). Refroidir avec des jets d'eau les contenants qui sont exposés aux flammes jusqu'à ce que l'incendie soit maîtrisé.

Remarque spéciale sur les risques d'incendie : Non disponible.

Remarque spéciale sur les risques d'explosion : Dangereux en contact avec des oxydants avec lesquels il forme des mélanges explosifs. En brûlant, le soufre produit une flamme bleue qui peut être difficile à voir à la lumière du jour.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toute source d'inflammation; la zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

Petit déversement : Couvrir de terre, de sable ou de toute autre matière ininflammable SECS. Utiliser des outils propres et ne produisant aucune étincelle pour ramasser la matière et la déposer dans des contenants en plastique fermés sans serrer, pour une élimination ultérieure.

Grand déversement : Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts et les cours d'eau. Endiguer à l'aide de matériaux inertes (sable, terre, etc.). Déposer la matière dans des contenants aux fins de récupération ou d'élimination seulement si le contenant est capable de résister à la matière. Colmater ou réduire la fuite si cela peut se faire sans danger. Envisager la neutralisation et l'élimination sur place. Le sulfate de sorium anhydre est utile pour traiter des déversements d'oléum. Il réagit avec le liquide pour contenir et solidifier le déversement et supprimer les fumées. Assurer une décontamination adéquate des outils et de l'équipement après le nettoyage. Se conformer aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux sur les déversements à déclarer.

Produits chimiques neutralisants: Chaux, calcaire, carbonate de soude (cendre de soude), bicarbonate de soude, soude caustique diluée, eau ammoniacale diluée.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Ne pas ingérer. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Laver abondamment après usage. Porter un équipement de protection personnel adéquat. Ne pas aspirer les poussières ou brouillards. Ne pas ingérer. Tenir le produit à l'écart des yeux, de la peau ou des vêtements. Garder les sources d'ignition loin d'entrepôt, de manipulation ou d'équipement de transport d'acide sulfurique. Il devrait être interdit de fumer dans les endroits où sont manipuler ou entreposer de l'acide sulfurique ou de l'oléum. Empêcher le contact avec des vêtements ou d'autres matières combustibles. Placer une douche oculaire près de l'endroit où l'oléum est manipulé. NE JAMAIS ajouter de l'eau à l'oléum, une réaction extrêmement violente en résulterait. ATTENTION : l'hydrogène, un gaz inflammable, peut s'accumuler dans les fûts, ou autres contenants d'aciers ou réservoirs d'entreposage. Ainsi, les contenants d'entreposage d'oléum peuvent devoir être ventilés à travers un filtre propre à l'oléum. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées adéquatement sur ses dangers et son usage sécuritaire.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Entreposage : Entrepozer conformément à la réglementation locale. Entrepozer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Séparer des bases. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

États-Unis

| Ingredient | Limites d'exposition |
|------------------|--|
| Acide sulfurique | <p>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009). TWA: 0.2 mg/m³ 8 heure(s).</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 6/2008). TWA: 1 mg/m³ 10 heure(s).</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 11/2006). TWA: 1 mg/m³ 8 heure(s).</p> |

Canada

| Limites d'exposition professionnelle | | MPT (8 hours) | | | LECT (15 mins) | | | Ceiling | | | |
|--------------------------------------|-----------------|---------------|-------------------|-------|----------------|-------------------|-------|---------|-------------------|-------|-----------|
| Ingredient | Nom de la liste | ppm | mg/m ³ | Autre | ppm | mg/m ³ | Autre | ppm | mg/m ³ | Autre | Notations |
| Acide sulfurique | US ACGIH 1/2009 | - | 0.2 | - | - | - | - | - | - | - | |
| | AB 6/2008 | - | 1 | - | - | 3 | - | - | - | - | |
| | BC 6/2008 | - | 0.2 | - | - | - | - | - | - | - | [a] |
| | ON 6/2008 | - | 0.2 | - | - | - | - | - | - | - | [b] |
| | QC 6/2008 | - | 1 | - | - | 3 | - | - | - | - | |

Forme: [a]thoracique [b]fraction thoracique

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Mesures techniques : Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection individuelle

Respiratoire

: Un appareil respiratoire purificateur d'air homologué NIOSH/MSHA muni d'une cartouche de protection contre les gaz et les vapeurs acides, la poussière et le brouillard pour des concentrations jusqu'à 10 mg/m³. Un appareil respiratoire à adduction d'air si les concentrations sont plus élevées ou inconnues.

Mains

: Utilisez des gants appropriés pour le travail ou la tâche effectuée. Recommandé : néoprène, de vinyle ou de caoutchouc, PVC.

Yeux

: Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition. Recommandé : Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.

Peau

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé : Vêtement de protection complet.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide huileux.
Couleur : Incolore à ambre.
Odeur : Tranchante.
Formule moléculaire : $H_2SO_4-SO_3$
pH : 0.3 [Acide.]
Point d'ébullition/condensation : (% SO_3): 0%: 290°C (554°F), 10%: 175°C (347°F); 20%: 140°C (284°F); 25%: 130°C (266°F); 37%: 100°C (212°F).
Point de fusion/congélation : 0%: 10.4°C (50.7°F), 10%: -2°C (28.4°F); 20%: 1°C (33.8°F); 25%: 14°C (57.2°F); 7%: 32°C (89.6°F).
Densité relative : 1.89 g/cm³
Densité relative : 4°C (39°F): 0%: 1.83; 10%: 1.880; 20%: 1.916; 25%: 1.935; 37%: 1.976
Pression de vapeur : 20°C (68°F): 0%: 0.0035 mmHg; 10%: 0.4 mmHg; 20%: 1.1 mmHg; 25%: 2.9 mmHg, 37%: 47.8 mmHg
Densité de vapeur : 2.8 [Air = 1]
Seuil de l'odeur : <1 ppm
Vitesse d'évaporation : 0.56 (Acétate de butyle. = 1)
Solubilité : Soluble en toute proportion dans l'eau. Il réagit fortement avec l'eau.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique : Stable mais dangereusement réactif avec l'eau et les matières organiques. Produira beaucoup de fumées en présence d'air humide. Lors d'un incendie : décompose pour former des oxydes de soufre.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matières à éviter : Le contact de matières organiques (tels que chlorates, carbures, fulminates et picrates) peut causer un incendie ou des explosions. Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène gazeux inflammable. NE JAMAIS ajouter de l'eau à l'oléum, une réaction extrêmement violente en résulterait.

Produits de décomposition dangereux : Toxic gases and vapors (e.g. sulfur dioxide, sulfuric acid vapors/mists and sulfur trioxide) may be released when sulfuric acid decomposes.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Polymérisation Dangereuse : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|------------------------------------|------------|-----------------------|---------------|
| Acide sulfurique Oléum | DL50 Orale CL50 Inhalation Gaz. | Rat Rat | 2140 mg/kg 347 ppm | - 1 heures |

Toxicité chronique : Aucune donnée spécifique.

12. Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Non établi

Écotoxicité en milieu aquatique

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|---|---|------------------------|
| Acide sulfurique | Aiguë CL50 42500 ug/L Eau de mer Aiguë CL50 42000 ug/L Eau douce | Crustacés - Pandalus montagui - Adult Poisson - Gambusia affinis - Adult | 48 heures 96 heures |

Toxicité des produits de biodégradation : Les produits de biodégradation sont aussi toxiques que le produit original.

Produits de dégradation : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de soufre (SO₂, SO₃, etc.)





13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.





Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

| Informations réglementaires | Numéro NU | Nom d'expédition correct | Classes | GE* | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------------|-----------|--------------------------|---------|-----|--|--|
| Classification pour le DOT | UN1831 | ACIDE SULFURIQUE, FUMANT | 8 (6.1) | I |   | <p>Quantité à déclarer 1000 lb (454 kg)</p> <p>Quantité limitée Oui.</p> <p>Instructions de conditionnement Avion de passagers Limitation de quantité: Interdit.</p> <p>Avion cargo Limitation de quantité: 2.5 à 2.5 L</p> <p>Dispositions particulières A3, A7, B84, N34, T20, TP2, TP12, TP13</p> |
| Classification pour le TMD | UN1831 | ACIDE SULFURIQUE, FUMANT | 8 | I |   | - |

14 . Informations relatives au transport

| | | | | | | |
|------------------------|--------|-----------------------------|---------|---|--|---|
| Classe IMDG | UN1831 | ACIDE SULFURIQUE, FUMANT | 8 (6.1) | I |   | - |
| Classe IATA-DGR | UN1831 | ACIDE SULFURIQUE, FUMANT | 8 (6.1) | - |   | Avion-passagers et avion-cargo Limitation de quantité: Interdit Avion-cargo uniquement Limitation de quantité: Interdit |

GE* : Groupe d'emballage

AERG : 137

Une exemption à la classification ci-dessus peut s'appliquer.

15 . Informations réglementaires

États-Unis

Classification HCS

: Matière hautement toxique
Produit corrosif
Effets sur les organes cibles

Réglementations États-Unis

: **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Acide sulfurique

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Acide sulfurique

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Oléum

SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Oléum: réactif, Risque immédiat (aigu) pour la santé

CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.

CWA (Clean Water Act) 311: Acide sulfurique

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Oléum

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Oléum

CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Oléum

Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)

: Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances

: Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances

: Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)

: Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)

: Référencé

SARA 313

Feuille R - Exigences en matière de rapport

: Nom du produit
Acide sulfurique

: Numéro CAS
7664-93-9

: Concentration
60 - 100

Avis du fournisseur

: Acide sulfurique

7664-93-9

60 - 100

15 . Informations réglementaires

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

- Réglementations d'État** :
- Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Connecticut - Inpection des substances dangereuses:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances en Floride:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Publication de Louisiane:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Déversement en Louisiane:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Déversement dans le Massachusetts:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dans le Massachusetts:** Les composants suivants sont répertoriés: Acide sulfurique; Oléum
 - Michigan - Matériel critique:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dangereuses dans le Minnesota:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dangereuses dans le New Jersey:** Les composants suivants sont répertoriés: Acide sulfurique; Oléum
 - Déversement dans le New Jersey:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - New York - Substances dangereuses à effets aigus:** Les composants suivants sont répertoriés: Acide sulfurique; Oléum
 - Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir:** Les composants suivants sont répertoriés: Acide sulfurique; Acide sulfurique
 - Substances dangereuses dans le Rhode Island:** Aucun des composants n'est répertorié.

Californie prop. 65

Aucun produit n'a été trouvé.

Canada

- SIMDUT (Canada)** :
- Classe D-1A: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TRÈS TOXIQUE).
 - Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
 - Class E: Matières corrosives
 - Classe F: Substance dangereusement réactive.
- Listes canadiennes** :
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):** Aucun des composants n'est répertorié.
 - ARET canadien:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - NPRI canadien:** Les composants suivants sont répertoriés: Acide sulfurique
 - Substances désignées en Alberta:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances désignées dans l'Ontario:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances désignées au Québec:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

15 . Informations réglementaires

- Listes internationales** :
- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire du Japon:** Indéterminé.
 - Inventaire de Corée:** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

16 . Autres informations

États-Unis

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : PEUT CAUSER LA MORT PAR ABSORPTION CUTANÉE, PAR INGESTION OU PAR INHALATION. PROVOQUE DES BRULURES GRAVES DES VOIES RESPIRATOIRES. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF PAR ABSORPTION CUTANÉE OU PAR INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

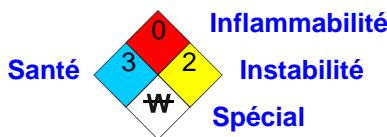
Hazardous Material Information System (États-Unis) :

| | | |
|-------------------|---|---|
| Santé | * | 3 |
| Inflammabilité | | 0 |
| Risques physiques | | 2 |
| | | |

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Canada

16 . Autres informations

SIMDUT (Canada)

:



Références

: - 29CFR Partie 1910.1200 Réglementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005. -Fiche signalétique du fabricant.

Date d'édition

: 11/15/2009

Date de publication précédente

: 11/30/2008

Version

: 5

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

